

Conseil communal du 28 novembre 2016 – Interventions de F.Breuwer

Point 3 : Liège Europe Métropole : adhésion de la Ville au Pacte de régénération du territoire à l'horizon 2040.

En ma qualité de Conseiller Provincial, je suis heureux de voir la ville de Verviers souscrire à la démarche provinciale.
Et cela d'autant plus que les axes du pacte doivent transcender les clivages politiques.

Je me permets de les rappeler :

- Favoriser et réussir la transition écologique et énergétique ;
- Miser sur l'urbanisme bas carbone,
- Assurer une régénération au service du développement économique,
- Penser la mobilité à l'échelle provinciale
- Renforcer et promouvoir l'offre touristique.

Tout un programme !

Signer un pacte c'est bien, agir dans sons sens c'est beaucoup mieux.
Par conséquent j'aimerais que vous nous indiquiez quelles sont ou seront les décisions prises et mesures concrètes du Collège pour faire suite à cet engagement ?

L'adhésion au pacte provincial est aussi l'opportunité pour soulever enfin dans cette Assemblée, une autre question , encore plus d'actualité en quelque sorte , 40 ans après une fusion ratée pour Verviers :

L'approche supra-communale initiée par la Province et ses premiers enseignements vont-t-ils enfin amener les responsables politiques de Verviers et des communes voisines à concerter rapidement, sans attendre 2040, pour réaliser à terme une nouvelle fusion intelligente et cohérente de Verviers et des communes voisines qui permettra enfin à Verviers de mériter son statut de grande ville ?

En effet si la réflexion provinciale comme l'indique la dénomination de l'asbl LEM , nous rappelle que la métropole forte d'1 million d'habitants correspond au territoire provincial avec Liège au cœur de celui-ci, il n'en reste pas moins que , dans le même temps, l'avenir de Verviers en tant que grande ville , troisième en importance après Liège et Seraing , passe inévitablement par une nouvelle fusion des communes qui corrigerait la fusion de 1976, qui rééquilibrerait l'assiette fiscale tout en diminuant les taux des impôts et qui permettrait de mener des politiques , notamment sociales, plus fortes , plus cohérentes et plus efficaces.

Alors que la nécessité et la volonté politiques semblent au rendez-vous pour simplifier et réduire les structures , toutes les forces politiques de cette assemblée devraient s'unir dans une démarche commune auprès du nouveau ministre des Pouvoirs locaux et auprès de la Province pour obtenir son soutien dans l'étude du projet.

Conseil communa 30 janvier 2017

N° 0129/21



CPAS
de Verviers

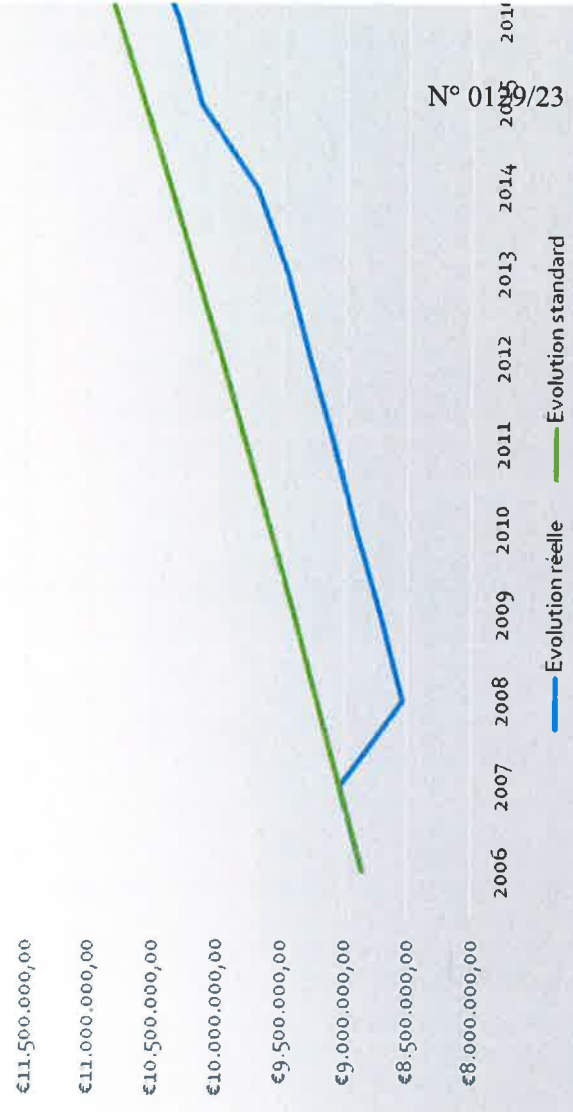
Budget en équilibre à l'ordinaire

- Le budget 2017 se présente à l'équilibre à 68 418 332,3€
- L'exercice propre est en boni de 329 422,58€
- Un mali de 494 579,11€ est à constater aux exercices antérieurs

Dotation communale 2017

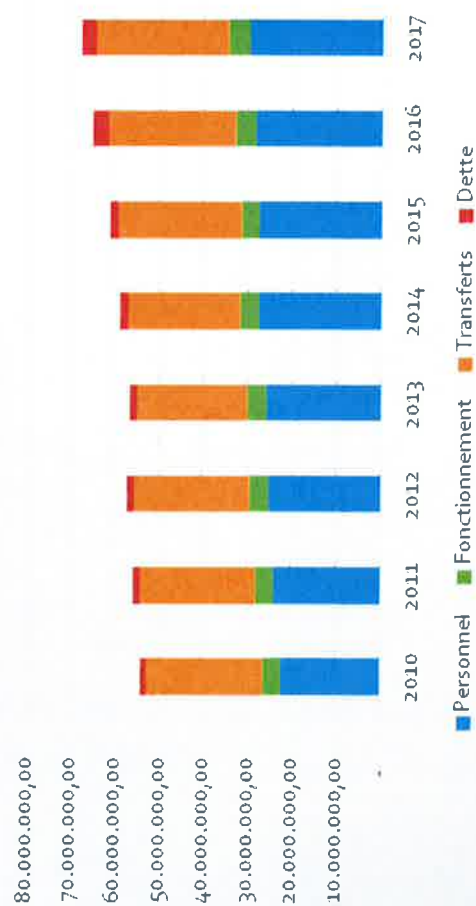
- Intervention communale: 10.579.346,40€
- 000/48601-01 : intervention communale classique : 10.185.444,17 € (+ 1,5 %)
- 000/48602-01 : intervention réforme du chômage : 253.902,23 € (+1,5 %)
- 000/48603-01 : intervention « politique des grandes villes » : 110.000 €
- 000/48604-01 : intervention parking : 30.000 €

Evolution de la dotation communale

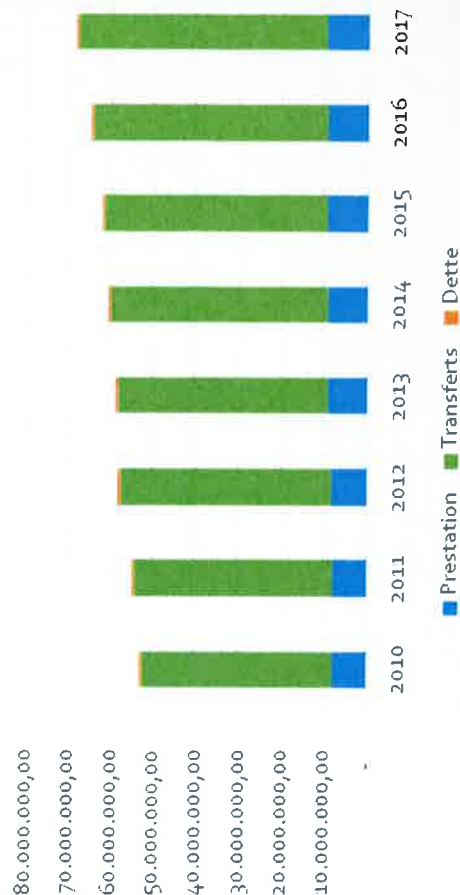


Courbe d'évolution

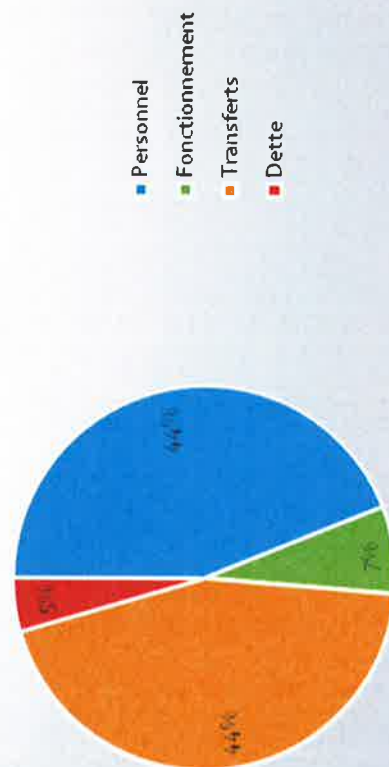
Evolution des dépenses depuis 2010



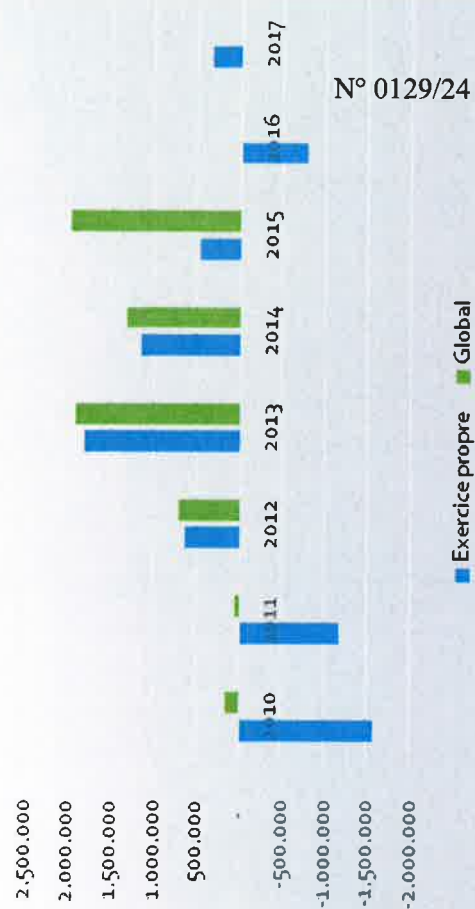
Evolution des recettes depuis 2010



Répartition des dépenses



Evolution des résultats



Personnel

	janv-15		janv-16		sept-16		janv-17	
	ETP	Personnes physiques	ETP	Personnes physiques	ETP	Personnes physiques	ETP	Personnes physiques
Statutaires	154,38	170	154,68	171	158,72	176	169,74	186
Contractuels	144,71	210	135,92	200	131	189	136,21	187
APE	165,54	235	176,95	253	182,22	254	175,52	231
Total	464,63	615	467,55	624	471,94	619	481,47	604

Assistants sociaux :	Décembre 2012	Décembre 2013	Décembre 2014	Décembre 2015	Novembre 2016
Nbre d'ETP	67,93	66,27	64,47	66,54	67,46

- Dépassement de l'indice de salaire pivo-2017
- Index des allocations sociales en 2017
- Index des salaires en 2017
- Nouvel estimation BfdP: indice pivo-2017
- Corrections des prévisions « PERS MB1&2 2017 »
- Prévisions quinquennales: en 2018
- Étude sur un changement de
- Coût net du perso entre 2016 MB2 et -437.650€

Plan d'embauche: dégelé

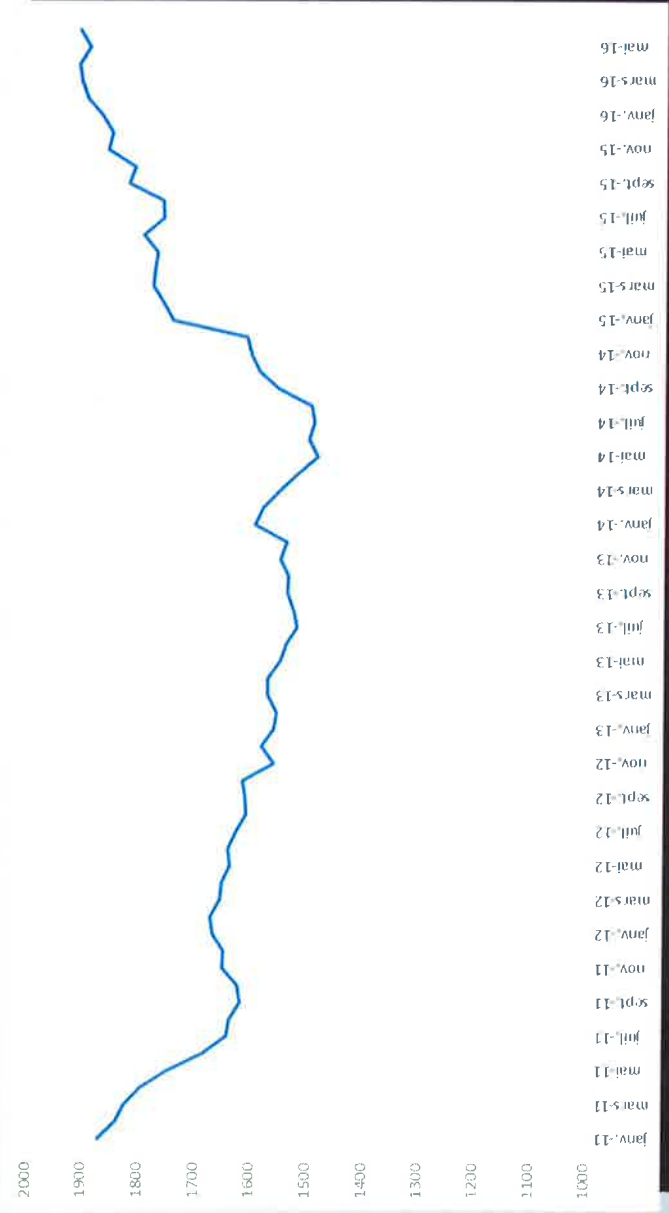
Aide sociale

	juin-15	juil-15	août-15	sept-15	oct-15	nov-15	déc-15	janv-16	févr-16	mars-16	avr-16	mai-16	juin-16
Nombre RI	1796	1759	1762	1822	1812	1860	1853	1872	1897	1908	1912	1894	1911

	2014	2015	2016
Coût net Aide sociale	€3.700.000,00	€3.600.000,00	€3.500.000,00

Assistants sociaux :	Décembre 2012	Décembre 2013	Décembre 2014	Décembre 2015	Novembre 2016
Nbre d'ETP	67,93	66,27	64,47	66,54	67,46

	Compte 2014	Compte 2015	Budget 2016	2016 MB2	Budget 2017
Dépenses	14.550.168,43 €	17.136.917,36 €	18.079.165,44 €	18.669.825,53 €	20.177.723,82 €
Recettes	10.894.050,30 €	13.496.176,76 €	14.877.750,99 €	14.705.052,99 €	16.101.333,44 €
FSAS	189.177,60 €	187.830,25 €	172.640,11 €	172.640,11 €	172.640,11 €
Intervention communale réforme chômage	- €	246.453,18 €	250.149,98 €	250.149,98 €	253.902,23 €
Coût net	€ 3.466.940,53	€ 3.206.457,17	€ 2.778.624,36	€ 3.541.982,45	€ 3.649.848,04



- Réforme « fins de droit de transformation du su 320 en subside 470. Concerne 2015 dossier (302.250€ au lieu de 418.000€)
- Subside « réfugiés » : antérieurs 2018 (10% (735.531,16€ pour 2016 & 2017)
- Subside « PIIS » (441.791,012926)

ART 60 § 7

Evolution moyenne ETP art 60 § 7 (jours calendrier)	2014	2015	31/10/2016	Estimation 2017
	171,46	165,68	168,37	182

- Un nombre de 182 trava sous contrat art 60 § 7 en
- Nouvelle méthode de ca pour les pécules de vaca de sortie, sur base d'un pourcentage de pécules vacances et un pourcent pécules de sortie réellen payés les années précéd non plus un pécule de sc de vacances pour chaqu travailleur ;
- Intégration d'une indexa 2% en octobre 2017 selo prévisions du Bureau féc Plan ;
- La Ville de Verviers paie plein ;
- Le montant du FSA² est sur la répartition de 201¹ 6/27

Repas à domicile

Mois	Jours ouvrable	N° de repas/ jour	N° camionnette	Recette	Coût personnel	Denrées	F°ment	Repas/ mois
janvier	21	96,82	2	€ 13.886,50	€ 8.042,72	€ 5.489,54	€ 2.735,03	2.033
février	20	101,66	3	€ 13.886,50	€ 8.042,72	€ 5.489,54	€ 2.884,70	2.033
mars	23	106,74	3	€ 16.767,94	€ 8.042,72	€ 6.628,62	€ 2.884,70	2.455
avril	19	112,08	3	€ 14.544,37	€ 8.042,72	€ 5.749,60	€ 2.884,70	2.129
mai	20	117,68	3	€ 16.075,35	€ 8.042,72	€ 6.354,83	€ 2.884,70	2.354
juin	21	123,57	3	€ 17.723,08	€ 8.042,72	€ 7.006,20	€ 2.884,70	2.595
juillet	20	129,74	3	€ 17.723,08	€ 8.042,72	€ 7.006,20	€ 2.884,70	2.595
août	22	136,23	3	€ 20.470,16	€ 8.042,72	€ 8.092,16	€ 2.884,70	2.997
septembre	20	143,04	3	€ 19.539,69	€ 8.042,72	€ 7.724,33	€ 2.884,70	2.861
octobre	22	150	3	€ 22.539,00	€ 8.042,72	€ 8.910,00	€ 2.884,70	3.300
novembre	19	150	3	€ 19.465,50	€ 8.042,72	€ 7.695,00	€ 2.884,70	2.850
décembre	19	150	3	€ 19.465,50	€ 8.042,72	€ 7.695,00	€ 2.884,70	2.850
Total	246	126,46		€ 212.086,67	€ 96.512,62	€ 83.841,00	€ 34.466,70	31.052,21

Sur base du tableau récapitulatif ci-dessus, le coût d'un repas toutes charges comprises est de 6,92 €.

Les dépenses et les recettes totales sont dès lors estimées à respectivement 214.820,32 € et 212.086,67 €. En tenant compte montants reçus du Fonds Spécial de l'Aide Sociale pour les repas à domicile, à savoir 22.914,90 € (estimation basée sur moyenne des cinq dernières années du montant reçu par repas), le bénéfice du service s'élèverait à **20.181,25 €** en 2017.

Par ailleurs...

- Frais de fonctionnement:
 - Médecine du travail: + 106.000€
 - Fonction 837 (ILA): cout net = 0€
- MR/MRS: hébergement et INAMI en hausse
 - /!\ La Lanière: plan d'amélioration des salles de bain
- Cotisation de responsabilisation (antérieurs 2016)
 - 210.710€ sur base du dernier courrier de l'ORPSS qui conforte à 4.000€ près notre modèle interne.

Résultat 2017

Evolution des réserves & provisions

- Résultat exercice popre: + 329.422,58€
- Résultat exercices antérieurs: - 494.579,11
- -----
- Total exercice 2017: -165.156,53€
- Prélèvement sur le fonds de réserve ordinaire disponible: +165.156,53€
- -----
- Global 2017: 0€

Etat des fonds de réserve et des provisions	Compte 2015	2016	2016 MB2	2017	Compte particulier
FONDS DE RESERVE ORDINAIRE DISPONIBLE	2.283.215,33	761.216,85	2.684.100,45	2.518.943,92	04631 000 0000
FONDS DE RESERVE ORDINAIRE DISPONIBLE - Energie	824.387,21	898.774,60	818.471,47	812.555,73	04631 000 0000
FONDS DE RESERVE ORDINAIRE INDISPONIBLE	906.573,12	906.573,12	906.573,12	906.573,12	04632 000 0000
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00	857.500,00	100.000,00	105.744,64	04630 000 0000
Total ordinaire	4.014.175,66	3.424.064,57	4.509.145,04	4.343.817,41	

Prévisions quinquennales

- Équilibre au global assuré tout au long des prévisions quinquennales
- Équilibre dès 2018

Comptes du C.P.A.S.	Compte 2013	Compte 2014	Compte 2015	2016	2016 MB2	2017	2018	2019	2020	2021
Exercice propre										
Recettes										
Prestations	8.924.181,92	8.982.489,45	9.172.034,50	9.516.597,46	9.436.260,96	9.473.438,66	9.824.176,29	10.061.256,62	10.321.135,74	10.481.629,66
Transferts	49.342.377,67	50.941.994,20	52.320.059,62	56.749.743,71	54.866.371,26	58.451.418,05	59.339.018,64	60.071.584,95	60.824.307,95	61.522.221,52
Dette	4.536,53	418,45	221,62	500,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00
Prélèvements	0,00	0,00	0,00	0,00	5.915,74	5.915,74	0,00	0,00	0,00	0,00
Facturation interne	0,00	92.944,19	72.798,94	65.706,36	31.950,16	32.443,32	33.033,79	33.635,00	34.247,16	34.870,46
Total recettes	58.271.096,12	60.027.846,29	61.565.114,68	66.334.547,53	64.360.688,16	67.953.415,77	69.196.428,72	70.166.676,58	71.179.890,85	72.038.921,64
Dépenses										
Personnel	25.755.493,91	27.346.824,25	27.356.100,16	28.739.869,78	28.252.040,01	29.676.516,20	29.712.903,92	30.249.955,36	30.751.732,38	31.242.648,19
Fonctionnement	4.256.069,16	4.171.101,33	4.165.501,28	4.623.771,87	4.736.329,02	4.957.825,60	4.857.004,76	4.901.904,07	4.840.609,31	4.874.544,84
Transferts	25.001.410,80	25.267.064,63	27.573.424,83	30.334.657,80	28.716.656,97	29.896.595,58	30.388.085,44	30.866.398,99	31.337.868,45	31.798.801,42
Dette	1.446.825,48	1.645.356,71	1.793.517,31	3.114.721,35	3.246.902,42	3.062.867,85	3.001.630,65	2.965.982,16	2.916.623,90	2.842.105,74
Prélèvements	4.084,72	73.411,86	5.594,51	931.887,39	100.000,00	5.744,64	5.849,19	5.955,65	6.064,04	6.174,41
Facturation interne	0,00	92.944,19	72.798,94	65.706,36	31.950,16	32.443,32	33.033,79	33.635,00	34.247,16	34.870,46
Total dépenses	56.463.874,07	58.596.702,97	60.966.937,03	67.810.614,55	65.083.878,60	67.633.993,19	67.998.507,75	68.923.731,23	69.887.145,24	70.799.465,05
RESULTAT EX. PROPRE	1.807.222,05	1.431.143,32	598.177,65	-1.476.067,02	-723.180,44	329.422,58	1.197.920,97	1.242.945,35	1.292.745,61	1.239.756,59
Exercices antérieurs										
Recettes	1.021.734,67	2.582.790,43	2.649.424,38	0,00	2.194.854,50	289.760,00	738.213,55	2.705,11	2.728,16	2.751,56
Dépenses	922.451,09	961.848,38	472.576,06	45.931,46	1.070.788,94	784.339,11	783.510,90	783.510,90	783.510,90	783.510,90
TOTAL E.A.	99.283,58	1.620.942,05	2.176.848,32	-45.931,46	1.124.065,56	-494.579,11	-45.297,35	-780.805,79	-780.782,74	-780.759,34
RESULTAT EX. PROPRE et ANTERIEURS	1.906.505,63	3.052.085,37	2.775.025,97	-1.521.998,48	400.885,12	-165.156,53	1.152.623,62	462.139,56	511.962,87	458.997,25
Prélèvements										
Recettes	0,00	0,00	0,00	1.521.998,48	0,00	165.156,53	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses	0,00	1.423.062,32	587.155,19	0,00	400.885,12	0,00	1.152.623,62	462.139,56	511.962,87	458.997,25
TOTAL Prélèvements	0,00	-1.423.062,32	-587.155,19	1.521.998,48	-400.885,12	165.156,53	-1.152.623,62	-462.139,56	-511.962,87	-458.997,25
RÉSULTAT GLOBAL	1.906.505,63	1.629.023,05	2.187.870,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Trésorerie

Evolution de la trésorerie par mois depuis 3 ans

€8.000.000,00
 €6.000.000,00
 €4.000.000,00
 €2.000.000,00
 €
 €(-2.000.000,00)
 €(-4.000.000,00)
 €(-6.000.000,00)



— TRESORERIE REELLE — AVANCE — TRESORERIE SANS AVANCE

Merci au service des finances
et au directeur financier pour
leur travail tout au long de
l'année

N° 0129/33



CPAS
de Verviers

Point 9: Budget CPAS 2017

En tant que past président du CPAS , je me plais à souligner la maîtrise financière qui résulte d'un travail en profondeur initié sous ma présidence.

Cela me permet de remercier la Directrice générale et le Directeur financier, et leurs services, qui oeuvrent désormais dans un contexte plus difficile au sein de l'Institution.

Quelles sont les caractéristiques du budget 2017 :

A l'ordinaire :

- Un niveau de dépenses et de recettes important dans l'absolu soit plus de 68 millions d'euros !
- Un mali de 165.000 euros , sous l'effet du résultat négatif des exercices antérieurs notamment dû au supplément de cotisations de pension d'où un prélèvement sur le fonds de réserve en raison de l'insuffisance de la dotation communale !

A propos de la dotation communale de 10.579.000 euros :

- Elle est déclinée en 4 lignes , alors que précédemment on (l'ex-partenaire cdH) me contestait la possibilité d'en prévoir 2 , notamment pour mieux mesurer et compenser le coût de la réforme du chômage pour l'Institution.
- Elle reste importante dans l'absolu mais relativement insuffisante par rapport aux priorités politiques (cf ci-après)
- Elle est insuffisamment indexée, à peine d'1,5 % , ce qui reste notamment inférieur à l'augmentation du coût net de l'aide sociale (3.206.000 euros au compte 2015 par rapport à 3.650.000 euros prévus au budget 2017 = 450.000 euros de charge supplémentaire)

A l'extraordinaire :

L'inscription des budgets pour des investissements prévus depuis 2015

- Pour la réfection des salles de bain à La Lainière.
- Pour les travaux d'isolation à la Maison de l'Insertion.

Mais aucun investissement pour augmenter la capacité d'accueil des maisons d'enfants alors que les besoins sont criants.

En conclusion :

- *Derrière ces budgets et ces chiffres se cachent un manque flagrant de souffle et d'ambition. Il n'y a aucune réelle impulsion. Il n'y a pas de moyens suffisants.*

Notamment en matière d'insertion :

- alors que depuis 2015 les chiffres en matière de Revenu d'intégration sociale, sont repartis à la hausse , par la conjugaison de différents éléments (réforme du chômage, réfugiés, ...) (plus 10 % de juin 2015 à fin 2016)
- alors que le gouvernement fédéral incite à une contractualisation intensive des relations avec les bénéficiaires de l'aide générale et que le ministre Borsus a tenu ses engagements en terme de soutien financier.

- *Derrière ces budgets et ces chiffres subsiste l'incertitude sur l'emploi au sein des MRS (maisons de repos et de soins) alors que les résidents sont mis à contribution puisque vous avez augmenté le prix de journée pour de nombreux résidents de La Barcarolle et de St Joseph et que vous comptez le faire à nouveau pour les résidents de La Lainière .*

C'est la valse hésitation qui caractérise la politique de remplacement et d'engagement au sein des MRS , depuis le changement de majorité.

En outre ce budget comporte un leurre assez révélateur sur votre incapacité à faire les bons choix pour améliorer sensiblement les très mauvais indicateurs sociaux qui caractérisent Verviers.

En effet contrairement à ce que vous avez prévu , tant au budget communal voté en décembre dernier que dans ce budget CPAS initial 2017 , vous avez décidé la gratuité pour les 12 'article 60' engagés par la ville. Dont coût plus de 100.000 euros pour le CPAS

Vous annulerez ainsi tout simplement l'intervention 'grande ville' , concédée du bout des lèvres par le Collège en faveur du CPAS. Cette intervention devient en fait « de la poudre aux yeux »! Cela s'appelle « donner d'une main et reprendre de l'autre » !

Faut-il vous rappeler que la contribution financière de la ville , au même titre que d'autres employeurs , a été instaurée en 2008 pour compenser le fait que cette même ville avait amputé de 500.000 euros la dotation communale et par conséquent le budget du CPAS .

Une telle intention et décision est déplorable eu égard au besoin impérieux de recentrer, de renforcer et de développer beaucoup plus et beaucoup mieux l'insertion socio-professionnelle.

En installant l'ISP à Ensival , mon projet et ma ferme intention étaient bien de rencontrer ces besoins et de 'booster' les résultats . Avec un objectif de 20 % de remise au travail qui supposait des moyens supplémentaires notamment en matière de ressources humaines que le cdH me contestait déjà .

Vous semblez vous enfoncer dans votre erreur !

A moins que ce ne soit là que la confirmation de la volonté de la démocratie chrétienne avec l'aval du PS de maintenir à Verviers le modèle d'assistance sociale qu'elle a soigneusement développé à Verviers.

Alors qu'une politique sociale publique forte et intégrée aurait bien plus de pertinence !

Nous voterons non sur ce point.

Nous faisons confiance aux arguments développés par notre conseiller CPAS.

Nous voudrions simplement ajouter que nous considérons que la dotation communale est trop faible par rapport aux obligations que notre CPAS a désormais, suite au fait que l'Etat fédéral se désengage de plus en plus de ses obligations aux détriment des finances des CPAS et donc des communes.

Bien évidemment les communes donc aussi votre majorité, ne sont pas responsables de ce désengagement mais il faut bien faire face à nos obligations.

Philippe Kriescher

Conseiller communal Ecolo.

Madame la bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les membres du Collège,
Chers Collègues,

Bien que la neige ne soit pas inhabituelle en janvier, vous avez annulé le marché de Verviers ce 14 janvier. Vous avez argumenté avoir été motivée par l'alerte rouge lancée par l'IRM (alerte neige!) Comme vous avez pu le constater, cette alerte de l'IRM n'était pas justifiée, de plus il n'était pas question de risque de VENTS VIOLENTS!

140 commerçants ambulants ont été empêchés de travailler pour une raison qui n'apparaît pas du tout évidente surtout que la chaussée était praticable ! Ferme-t-on les grandes surfaces sous prétexte que le parking est couvert de neige ? Non!

Vous verrez aussi que, dans les faits, c'était 140 commerçants ambulants qui étaient empêchés moins 1 irréductible. Ce dernier n'a pas été prévenu (comme la majorité des commerçants d'ailleurs!) et a donc déballé, en toute bonne foi, sur la place de l'Hôtel de Ville. Vous invoquez l'excuse de ne pas avoir pu contacter les ambulants par manque de numéros de téléphone...? Je fais pourtant partie de votre conseil!! N'est ce pas la principale fonction d'un conseiller communal que de conseiller l'autorité??! La décision finale vous revenant évidemment!

Pour rappel, je suis tout d'abord commerçante ambulante sur le marché de Verviers, conseillère communale et aussi administratrice de la FeNaCA asbl (Fédération Nationale du Commerce Ambulant), ne pensez vous pas que j'étais donc bien placée pour vous soumettre la décision à prendre? Vous essayez de redynamiser le marché hebdomadaire mais la suppression de celui-ci, ne serait ce qu'une seule fois, nous semble mal inspirée et va à l'encontre de cette redynamisation! Ceci sans oublier l'impact sur notre ville...

En effet, les commerces sédentaires ont également été touchés par le manque de badaux et de certains clients habituels du samedi matin qui n'ont pas osé descendre en ville, suite à votre annonce dans la presse.

Un autre point, sachez que certains commerçants ambulants ont dû jeter de la marchandise périssable, votre décision étant non seulement inappropriée mais aussi beaucoup trop tardive! Aucun commerçant ambulant ne doit être empêché de travailler!!!

Pour terminer, la plus part d'entre eux disposent d'installations onéreuses leur permettant de résister aux intempéries et garantissant la sécurité de chacun. Sans oublier que, de par leur expérience, ils sont capable d'évaluer eux-même le risque inhérent aux conditions climatiques!

De tout temps, la neige est tombée sur la Belgique ! De tout temps, excepté en 2017, le marché de Verviers s'est tenu dans la neige !

Alors, Mme la bourgmestre, pouvez vous nous assurer de ne plus annuler un marché?!

Je profite également d'avoir la parole pour vous demander quelles seront les actions concrètes que vous mènerez cette année pour redynamiser notre marché ? N'oublions pas qu'une cotisation prélevée sur l'abonnement des ambulants est prévue à cet effet!!

Et, pour terminer, toujours dans le même esprit, qu'en est-il des jetons de parking que les commerçants ambulants devaient recevoir pour les distribuer à leurs clients?

Merci pour vos réponses.

Julie Schrouben

Point 22 : Schéma communal de développement commercial

Pourquoi me suis-je abstenu en section des Affaires économiques ?

Tout en admettant que l'outil reste utile voire indispensable et sans avoir le moindre souci par rapport au prestataire proposé, le Segefa en l'occurrence, permettez- moi d'être réservé et dubitatif sur le timing tant que l'incertitude persiste quant à la construction d'un centre commercial et quant à l'opération de revitalisation urbaine.

Nous pouvons raisonnablement penser que nous ne serons pas fixés avant juin 2017 .

Et permettez-moi de vous rappeler que dans son rapport d'avril 2015 , le même Segefa recommandait un centre commercial d'une taille nettement inférieure à ce que Citymall dit vouloir réaliser .

Comment allez-vous effectivement composer le comité d'accompagnement adhoc ?
Quelles sont les exigences décrétales à disposer d'un tel schéma ?
N'est-il pas plus sage de différer le processus de quelques mois afin d'y voir clair ?

Point 26 : Ancrage communal

L'examen du dossier soumis au Conseil est d'abord l'occasion de remercier et de féliciter l'échevine de vouloir assurer le maintien de la ligne politique soigneusement mise en place par mes soins depuis 2008 après 10 années d'inaction caractérisée.

C'est ainsi que l'observatoire récemment mis en place et présenté à la presse constitue la concrétisation d'un projet initié par mes soins.

Rares sont les politiques qui ont à cœur de poursuivre le travail de leur prédécesseur et de reconnaître le bien fondé de ce travail pour Verviers. Cela mérite d'être souligné.

Malgré cela permettez-moi d'exprimer quelques inquiétudes en raison de l'écart entre pratique et discours, tant vos moyens restent insuffisants pour obtenir plus de résultats ? Cela dépend bien entendu de l'attention que porte le Collège à vos demandes ?

Permettez-moi aussi de vous demander ce qu'il faut entendre par la « souplesse » dans la gestion de vos dossiers que vous indiquez être la « marque de fabrique » de la nouvelle majorité par rapport à l'action que je menais précédemment ?

Par ailleurs le dispositif patiemment mis en œuvre comporte quelques faiblesses que sont notamment l'absence d'expulsion avec offre de relogement et l'absence de tout contrôle de la bonne exécution des permis de régularisation ?

Les solutions de relogement viennent aussi de l'ancrage communal ?

Dois-je rappeler que , à cause de l'entêtement de votre collègue en charge du CPAS, le nombre de logements publics s'est réduit en 2016 de quelques dizaines d'unités (30 à 40) , qui sont autant de solutions de relogement que vous auriez pu mobiliser ?

Dois-je vous rappeler que faute d'une modique subvention communale, pourtant concertée entre nous, la ville se prive de 50 logements négociés par Logeo.

Puis-je vous demander quel sera le nombre de logements publics qui seront effectivement créés et dans quel délai ils seront livrés au travers des programmes d'ancrage en cours d'exécution, suite aux différentes modifications que vous nous soumettez ?

Parmi celles-ci pouvez-vous nous éclairer plus particulièrement sur la cession des moyens attribués et réservés pour Verviers à d'autres communes (Charleroi ,Durbuy et Gouvy) ?

Freddy BREUWER

Conseiller communal MR

Interpellation

Plan stratégique transversal

Alors que la bonne gouvernance est sur toutes les lèvres, il m'a semblé opportun de vous interroger sur l'état d'avancement du Plan Stratégique Transversal (en abrégé PST), puisqu'un tel outil est de nature à permettre l'efficacité opérationnelle de l'administration et surtout mesurer l'avancement des objectifs .

Le projet d'élaboration d'un tel plan a germé sous la précédente majorité et celle-ci en a décidé la concrétisation et jeté les bases. C'est ainsi que la cellule stratégique a travaillé sur le dossier jusqu'au début 2016, sous la houlette du Directeur général.

Plusieurs fiches et objectifs opérationnels ont été rédigés ainsi que des actions 180 ° ont été proposées par les services concernés.

Depuis le changement de majorité, le processus semble être en rade nonobstant la newsletter de juin 2016 adressée par le DG pour officialiser le plan ?

La présente interpellation vise à comprendre pourquoi les choses n'avancent plus, pourquoi les pilotes n'ont toujours pas les accès informatiques pour assurer leur mission ?

Pouvez-vous dire qui est en charge précisément du dossier ? Et si la charge de travail de la personne ou du service concernés leur permet d'en assurer rapidement l'implémentation et le suivi ?

Il m'a semblé utile d'attirer votre attention sur un manquement préjudiciable à un projet fondamental. Et de vous demander comment vous comptez y remédier.

F.Breuwer

Conseil communal du 30 janvier 2017
Interpellation de M. BREUWER
Plan stratégique transversal (PST) : mise en oeuvre

Comme repris dans le mail de M. BREUWER, l'interpellation *vise à faire le point sur la mise en œuvre d'un outil qui, comme sa dénomination l'indique, revêt un caractère stratégique et suppose une plus grande efficience de l'action publique communale.*

Nous comprenons par là qu'il ne s'agit pas de faire le point sur la mise en œuvre de la déclaration de politique générale (DPG) mais sur un des points particuliers de celle-ci à savoir « *Agir pour développer une administration communale moderne et efficace par le biais d'une gouvernance moderne* », ce qui est prévu via la mise en œuvre du PST.

Les chefs de services et différents groupes de travail constitués par thèmes ont participé à l'élaboration du PST. Ainsi, la DPG a été traduite en objectifs stratégiques, objectifs opérationnels, actions et indicateurs. L'ensemble des données fournies par les services à la Cellule stratégique ont été encodées dans la plateforme informatique appelée « 180° » mise à disposition par le Centre Régional de Formation (CRF). Ce logiciel 180° a pour objectifs :

- de fournir aux utilisateurs un cadre de réflexion permettant de structurer la démarche stratégique ;
- De favoriser la création de liens entre les objectifs politiques et l'action de l'administration ;
- De faciliter le passage de la stratégie à l'opérationnel.

Concrètement, l'application compte 3 parties principales :

1. La partie centrale qui comporte tous les éléments de la DPG (à mettre à jour)
2. La partie qui organise la visibilité de la démarche : les rapports et les tableaux de bord ; sa visibilité dépend des données introduites
3. La partie qui répertorie les divisions et les personnes de l'administration.

A ce stade, tous les agents sont enregistrés dans le programme et les accès sont **créés** mais pas encore **donnés**.¹

Avec l'aide du CRF, les accès nécessaires et adéquats seront donnés aux superviseurs, aux chefs de service, aux agents afin que chacun puisse faire le suivi de ses actions et mesurer le degré de réalisation des objectifs que lui-même ou son/ses services(s) doit/doivent atteindre. L'administration pourra ainsi alimenter ce programme pour en faire un moyen de reporting à jour.

Interpellation

Diagnostic du radicalisme'

Mme la Bourgmestre,

Il y a un an, alors que nous étions sous le coup d'évènements dramatiques et inquiétants, alors que nous n'avions pas encore eu à connaître les différents et tragiques attentats terroristes qui ont émaillé 2016, vous nous aviez annoncé un série d'actions en matière de lutte contre le radicalisme, sur fond d'islamisme.

Le 5 février 2016 le Collège communal approuvait un ensemble d'actions pour lesquelles vous avez obtenu une subvention fédérale de 100.000 euros.

Votre décision portait notamment sur le diagnostic de la problématique du radicalisme.

Son exécution a pris un certain temps, ce que nous devons déplorer.

C'est seulement en septembre 2016 qu'a débuté l'étude confiée entretemps par le Collège à une association « d'experts » qui n'a pas manqué de susciter chez moi une grande perplexité.

D'où mon intérêt pour connaître les enseignements de cette étude.

Ses conclusions devaient vous être livrées fin décembre 2016 et un mois plus tard nous n'avons encore rien vu venir. Or le sujet reste sensible et préoccupant pour les citoyens et leurs représentants que nous sommes.

Aussi pouvons-vous nous donner les éléments de leur rapport, l'analyse cartographique qu'ils ont dû réaliser et leurs recommandations ? Comment envisagez-vous d'informer la Haute Assemblée ?

Pouvez-vous également nous dire où en est la mise en œuvre de votre plan d'actions du 5 février et en quoi le diagnostic de la problématique posée par vos « experts » va orienter votre politique ?

F.Breuwer

Centre de sports : marché d'études

La présente interpellation s'impose alors que les dossiers d'infrastructure sportive ont défrayé la chronique ces dernières semaines à l'initiative de l'échevin des sports dont le sport favori semble être le lobbying mais sans grand succès.

D'autres que moi ne manqueront pas d'intervenir sur d'autres dossiers.

Pour ma part ainsi que l'indique l'intitulé de mon intervention, je souhaite aborder la question du financement du projet de centre de sports dans le quartier de l'Île Adam.

Personne ne conteste la nécessité d'un tel projet et même l'envergure qui lui sied.

Je vous épargne les rétroactes du projet urbanistique que j'ai initié il y a plus de 6 ans, tout comme je ne m'attarderai pas sur les errements et les péripéties de la politique locale en matière d'infrastructure sportive depuis plus de 30 ans.

Si nous devons tous souhaiter que Verviers soit enfin doté d'un centre de sports multifonctionnel, nous devons toutefois nous assurer que son coût ne soit pas prohibitif pour les finances communales.

Nous vous avons interrogé il y a plusieurs mois sur l'octroi de subsides régionaux pour supporter ce projet ?

Les ministres se suivent mais nous n'avons aucun retour sur votre « lobbying », pour reprendre votre expression hasardeuse.

Une question simple appelle une réponse simple.

Quel sera dès lors l'intervention de la Région wallonne dans l'investissement que vous envisagez estimé pour l'instant à 15 millions d'euros ?

Cette question en appelle une autre et se rapporte au marché d'études dont vous avez annoncé l'attribution récemment et même l'exécution imminente alors que :

- vous avez contraint le collège communal à rejeter les soumissionnaires moins disant pour un montant, excusez du peu, de minimum 300.000 euros.
- vous avez ignoré les réclamations visiblement fondées d'un soumissionnaire écarté, vous exposant ainsi à une indemnisation de 10 % du marché dans les 5 ans.
- vous engagez des frais d'études de l'ordre de 1.500.000 euros sans évoquer la moindre garantie d'intervention de la région wallonne.

Comment vous justifiez-vous devant la Haute Assemblée ?

F.Breuwer

THEODORY Renaud**De:** DEMOLIN Pierre**Envoyé:** jeudi 26 janvier 2017 09:50**À:** THEODORY Renaud; REUCHAMPS Régine**Objet:** TR: Interpellation du groupe MR sur le dossier du Hall de l'athénée Thil Lorain

Déjà reçu ?

**De :** Maxime Degey [mailto:maximedegeyverviers@gmail.com]**Envoyé :** mercredi 25 janvier 2017 17:11**À :** DEMOLIN Pierre <Pierre.DEMOLIN@verviers.be>**Objet :** Interpellation du groupe MR sur le dossier du Hall de l'athénée Thil Lorain

Monsieur le Directeur Général,

Merci de mettre à l'ordre du jour une demande d'interpellation sur le dossier de la transformation du Hall de l'Athénée Thil Lorain à l'ordre du jour de notre conseil du 30 janvier 2017.

Depuis plusieurs mois maintenant, la presse évoque des tractations entre un club de basket, la Ville de Verviers et la Fédération Wallonie-Bruxelles sur l'aménagement du Hall en centre-ville. Des opposants ce sont également manifestés contre ce projet, nous aimerions donc que nous fassions la plus grande lumière possible sur ce dossier.

D'avance merci.

Bien à vous,

--

Maxime Degey
Chef de groupe MR à la commune de Verviers
0499/247576

THEODORY Renaud

De: DEMOLIN Pierre
Envoyé: vendredi 27 janvier 2017 11:28
À: THEODORY Renaud; REUCHAMPS Régine; BONNI Jean-François; Collège
Objet: TR: QO Pierre-Yves Vromen le devenir du porjet RBC Verviers-Pepinster

Question orale.



De : Maxime Degey [mailto:maximedegeyverviers@gmail.com]
Envoyé : vendredi 27 janvier 2017 11:29
À : DEMOLIN Pierre <Pierre.DEMOLIN@verviers.be>
Objet : Fwd: QO Pierre-Yves Vromen le devenir du porjet RBC Verviers-Pepinster

Pierre,

peux tu inscrire cette qo au nom de py Vromen?

D'avance merci

Maxime

Monsieur le Directeur Général,

Merci de bien vouloir inscrire cette question orale à l'ordre du jour du conseil de ce lundi 30 janvier.

Madame la Bourgmestre,
Mesdames, Messieurs les membres du Collège,
Chers Collègues,

Depuis plusieurs mois, des personnes s'activent du côté de Pepinster afin de remettre sur pied une équipe professionnelle de basket. Je ne vais pas revenir ce soir sur l'importance et la visibilité que peut offrir une équipe de basket évoluant à l'échelon national. Cette majorité et la précédente n'ont cessé d'insister sur la nécessité de redorer le blason communal dans notre région mais aussi à un échelon national, nous avons développé des budgets en étude, en charte graphique, en événement sportif comme le Tour de France pour ce faire... Le projet de Verviers-Pepinster répond clairement à

30/01/2017

ce besoin et à cette volonté.

Dés lors, nous nous inquiétons fortement du manque de soutien affiché par votre majorité et l'échevin des sports aux investisseurs et indépendants qui se battent pour ce projet. Un, vous avez tout simplement supprimé l'allocation budgétaire 2017 en faveur du basket (pour rappel celle-ci était de 25.000€, bien loin des sommes dépensées pour d'autres projets autour de l'image de Verviers); deux, sauf erreur de notre part, personne de la majorité communale n'était présent ce mercredi soir à la présentation du projet RBCVP qui avait lieu sur notre territoire communale; trois, vous semblez avoir jeté votre dévolu sur un autre projet à savoir le club de SFX Saint-Michel Verviers basket que nous respectons également.

Sur ces constats, voici mes questions:

Avez-vous eu des contacts avec les repreneurs du projet ? Si oui quelle a été votre position? Quelles sont leurs demandes?

Avez-vous été invité ce mercredi pour la présentation du projet?

Pourquoi avoir supprimé l'allocation budgétaire consacrée au club alors que le boni du budget nous permettait aisément de la maintenir et ce afin de lancer un signal positif vers les dirigeants du club? Le projet SFX Saint-Michel est-il incompatible avec celui du RBCVP? La Ville ne devrait-elle pas jouer le rôle d'intermédiaire afin de mobiliser les forces vers un projet commun pour le bien de Verviers?

Enfin, Monsieur l'Echevin des sports, êtes-vous en faveur d'un projet professionnel de basket portant le nom de Verviers et ainsi soutenir une tradition longue de 26 années en D1?

D'avance merci pour vos réponses.

--

Maxime Degey
Chef de groupe MR à la commune de Verviers
0499/247576

--

Maxime Degey
Chef de groupe MR à la commune de Verviers
0499/247576

Réponse à Mr le Conseiller M. Degey - Dossier Thil Lorrain.

POINT Conseil 27 E.

Après rencontres et contacts des différents intervenants, avec l'assentiment de toutes les parties et dans l'intérêt de toutes les parties, ce dossier reste ouvert.

Nous avons avec la Ministre de l'Enseignement, M.M. Schyns et le nouveau Préfet de l'Athénée Thil Lorrain établi une méthode de travail pour que ce dossier suive son cours.

Aucune autre information ne filtrera actuellement.

Claude ORBAN.

Réponse à la question orale de Mr le Conseiller Vromen. RBCVP.

Merci Mr le Conseiller pour cette question bien intéressante à plusieurs points.

Oui, Mr le Conseiller, il y a toujours eu un intérêt de la part de la Ville de Verviers pour un club mythique régional et il y en aura encore.

Premièrement, il n'y a pas d'allocation budgétaire 2017 identifié RBC Verviers-Pepinster. C'est normal, puisqu'il n'y avait plus de projet officiel dans ce club section professionnelle. Les MB peuvent parfois servir à corriger le tir si c'est jugé nécessaire par le Collège et le Conseil.

Deuxièmement, la non-présence d'un membre du Collège à la présentation du nouveau projet. Seule, la Bourgmestre a été invitée à cette présentation. Elle s'est excusée de son absence pour cause de maladie. Il est à signaler que Mme la Bourgmestre a dernièrement rencontré le Président actuel ainsi que l'ancien Team Manager venant de Charleroi. L'Echevin des Sports n'était pas convié à cette présentation. Lorsque l'on veut lancer un nouveau projet, il serait bien de mettre tous les acteurs autour d'une même table... Début novembre 2016, à mon initiative, j'ai rencontré le Président du club. Nous avons entre autre discuté du nouveau et futur projet, leurs objectifs financiers et le timing de ce beau dossier. Le dossier sportif, on n'en parlait pas encore. Je lui ai rapporté que le Collège de Verviers, était étonné de voir le nom de Verviers-Pepinster se transformer uniquement en Pepinster pour le vrai matricule du club historique qui milite en TDM2... ex Division 3. Nous avons conclu notre entrevue par le fait que la Ville de Verviers était à l'écoute de la formation et d'un projet de jeunes à Verviers, mais aussi que nous restions ouvert à la discussion à tout nouveau projet pour la section professionnelle.

Depuis lors...silence radio !

Troisièmement et conclusions, le Collège est en réflexion sur ce thème, mais il privilégie actuellement le fait d'aider les vrais clubs verviétois, l'installation d'un vrai projet Basket centre-ville, ainsi que la formation de nos jeunes sportifs.

Merci pour votre écoute.

Claude ORBAN.

THEODORY Renaud

De: DEMOLIN Pierre**Envoyé:** mardi 24 janvier 2017 20:47**À:** THEODORY Renaud; REUCHAMPS Régine; BONNI Jean-François; Collège**Objet:** Fwd: Résolution en faveur de la création d'une enquête parlementaire sur l'affaire "publifin"

Interpellation

Envoyé de mon mobile

Début du message transféré :

Expéditeur: Maxime Degey <maximedegeyverviers@gmail.com>**Date:** 24 janvier 2017 à 18:14:39 UTC+1**Destinataire:** Pierre DEMOLIN <pierre.demolin@verviers.be>**Objet:** Résolution en faveur de la création d'une enquête parlementaire sur l'affaire "publifin"

Madame la Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les membres du collège,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Suite aux dernières révélations concernant l'affaire "Publifin", nous ne pouvons rester sans réaction face à des événements qui jettent le discrédit sur l'ensemble des élus locaux.

Nous sommes forcés de constater qu'il existe une véritable nébuleuse au niveau du fonctionnement et de la gestion des intercommunales notamment en Province de Liège même si nous tenons à préciser que de nombreuses structures exercent et travaillent dans le respect et en faveur des citoyens.

C'est pourquoi et afin de faire la plus grande transparence dans l'intérêt des élus locaux mais avant tout dans celui du citoyen, nous réclamons par cette résolution la création d'une enquête parlementaire au sein du Parlement Wallon sur l'affaire "Publifin" mais également sur l'ensemble du fonctionnement des intercommunales en Wallonie.

Je reste à votre disposition.

Bien à vous

--

Maxime Degey
Chef de groupe MR à la commune de Verviers
0499/247576

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE VERVIERS,

Réuni en séance publique le 30 janvier 2017;

Suite aux dernières révélations concernant l'affaire PUBLIFIN :

- *ne peut rester sans réaction face à des événements qui jettent le discrédit sur l'ensemble des élus locaux;*
- *est forcé de constater qu'il existe une véritable nébuleuse au niveau du fonctionnement et de la gestion des intercommunales, notamment en Province de Liège, même s'il tient à préciser que de nombreuses structures exercent et travaillent dans le respect et en faveur des citoyens;*

En conséquence;

A l'unanimité,

SOUHAITE

que la plus grande transparence soit faite dans cette affaire PUBLIFIN et dans l'ensemble des intercommunales, dans l'intérêt des élus locaux mais avant tout dans l'intérêt des citoyens.

Jean-Pol Bollette
49K rue Slar
4801 Stembert
Conseiller communal MR

Conseil communal de Janvier 2017

QUESTION :

Madame la Bourgmestre,

Nous avons appris en décembre que vous repreniez la charge de la gestion du personnel. Il ne vous aura pas échappé qu'il s'agit d'un poste concernant le management de +- 600 personnes !!!

Voici l'ensemble de vos attributions :

Mayorat, Administration générale, Secrétariat, Protocole, Police administrative, Sécurité civile, Affaires électorales, Passeports, Permis de conduire, Casier judiciaire, Relations et Communications extérieures, Intercommunales, Plan stratégique de Sécurité et de Prévention, Coordination des dossiers transversaux, Développement durable, Tutelle du C.P.A.S., Coordination de la politique des Grandes Villes, Tutelle sur la R.C.A., Ressources humaines.

À cela s'ajoute évidemment votre mandat de députée de la Communauté française et les autres mandats repris sur cumuléo ; j'insiste, rien d'illégal.

Pour autant, cela est-il bien raisonnable de prendre une telle charge en plus face aux défis majeurs de notre cité ? Rien que pour l'année 2017, vous allez devoir suivre des dossiers d'une rare importance pour notre ville, que ce soit le suivi du dossier Banimmo, la caserne des pompiers, la cité administrative, etc.

Notre ville se trouve à un tournant d'importance ; tout est encore possible, mais pour ce faire il ne faut rien lâcher, il faut être sur la balle à chaque instant. En reprenant cette gestion des ressources humaines, qui est l'un des gros échevinats de la ville, vous donnez un mauvais signal : au personnel de la ville, aux Verviétois ainsi qu'aux investisseurs extérieurs. En effet, comment voulez-vous, de la sorte, convaincre de l'intérêt que vous portez à tout un chacun ?

Madame La Bourgmestre,

Qui trop embrasse mal étreint ; comme notre chef de file vous l'a suggéré, confiez plutôt cette mission à une personne de votre groupe et vous ferez œuvre de raison.

Merci pour votre attention.

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 30 JANVIER 2017****Question orale sur les enjeux socio-économiques du Projet de Centre Commercial.**

Madame la Bourgmestre,

Le ciel semble bien aujourd'hui s'éclaircir à propos du projet de Centre Commercial, et nous nous en réjouissons comme beaucoup. Un certain nombre d'éléments qui en assureront le succès doivent bien sûr encore être précisés, en particulier les modalités et le calendrier de mise en œuvre du permis – la presse s'est fait l'écho d'une probable prolongation du permis, et vous vous êtes exprimées sur le sujet. Vous vous êtes engagée en séance du Conseil à informer notre Assemblée quant à l'évolution du dossier lorsque vous disposerez d'éléments nouveaux, et nous vous en remercions déjà. L'occasion de rappeler ici le soutien quasi unanime des formations politiques de notre Conseil, ce dont nous nous réjouissons également.

Ce soir, permettez-nous d'évoquer deux aspects relatifs à ce projet, qui nous semblent essentiels en termes de plus-value pour l'ensemble de la population verviétoise et pour nos commerçants ; et d'une façon plus générale, en termes d'adhésion collective et d'attractivité de notre ville. D'une part, l'assurance de voir occuper le futur Centre Commercial par des enseignes de qualité, complémentaires à nos commerces ; et d'autre part, l'opportunité pour un maximum de Verviétoises et Verviétois d'y trouver demain un emploi. Ces enjeux ont été soulignés à plusieurs reprises par le passé au sein des différentes formations politiques.

Concrètement, quand et selon quelles modalités le Collège compte-t-il mettre en œuvre la Cellule qui figurait dans la convention de juin 2015 que nous avons signée tous les deux avec le MR, Ecolo s'étant également rallié au principe, et avec le promoteur ? Cette Cellule composée de représentants des formations politiques, du promoteur et de représentants de l'UCM et/ou de l'Union des Commerçants, avait pour objectif de s'assurer au maximum de la qualité des enseignes amenées à animer le Centre Commercial ?

Notre seconde question concerne l'emploi généré par le projet, sans oublier celui généré par la construction du Centre en tant que tel à travers nos entreprises, autant que possible régionales. Nous avons évoqué par le passé la question de l'employabilité : quels dispositifs et contenus de formations mettre en œuvre en partenariat avec les Opérateurs et Services de formation (CPAS, FOREM, Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation, Entreprises de Formation par le Travail, Centres d'Insertion Socio-Professionnelle, Enseignement de promotion sociale voire de plein exercice, Formations des Classes moyennes, ...) et avec le Promoteur ? L'objectif étant *in fine* d'arriver à ce qu'un maximum de Verviétoises et de Verviétois disposent des formations les plus en phase avec les emplois qui seront créés suite à l'ouverture du Centre Commercial, que ce soit d'ailleurs au sein du Centre ou dans les Commerces du centre-ville. Sans doute y aurait-il opportunité à créer une Cellule de coordination autour de notre Echevine de l'emploi dont nous connaissons la sensibilité et l'enthousiasme en la matière.

Nous vous remercions déjà, Madame la Bourgmestre, pour vos réactions, et vous assurons du soutien déterminé et de la volonté de collaboration de notre Groupe autour de ces enjeux.


Marc Elsen, Conseiller cdH.

THEODORY Renaud

De: DEMOLIN Pierre
Envoyé: vendredi 27 janvier 2017 10:14
À: THEODORY Renaud; REUCHAMPS Régine; BONNI Jean-François; Collège
Objet: TR: Question orale pour le Conseil communal de ce lundi 30 janvier

Question orale.

-----Message d'origine-----

De : Pironnet [mailto:fd387290@skynet.be] Envoyé : vendredi 27 janvier 2017 10:08 À : DEMOLIN Pierre <Pierre.DEMOLIN@verviers.be> Objet : Question orale pour le Conseil communal de ce lundi 30 janvier

Monsieur le Président,
 Chers collègues,

La situation du Grand Théâtre continue à interpeller bon nombre de citoyens. La presse faisait état récemment de problèmes de maintenance, avec la rupture d'une canalisation, des problèmes de moisissures, etc. Il est évident qu'un bâtiment vide, même si on maintient un minimum de chauffage, se dégrade plus rapidement, ne serait-ce que parce que personne n'est sur place pour constater les problèmes à temps, comme une panne éventuelle de chauffage.

Ces soucis étaient à prévoir et doivent nous motiver encore davantage pour accélérer la rénovation du bâtiment. La désignation de l'auteur de projet va bon train, il faut maintenant se pencher d'urgence sur le montage financier. Parce que cet auteur de projet, une fois désigné, va dresser la liste des travaux urgents à effectuer et à ce moment, où irons-nous puiser pour réaliser des travaux, que j'imagine conséquents et coûteux.

Si l'on se projette dans un futur qui devient tout de même plus proche, il faudra également déterminer qui va gérer le Grand Théâtre rénové? La ville, le centre culturel, d'autres acteurs? L'étude de la SPI est terminée, pouvez vous déjà nous dire quelles pistes ont été dégagées, quels partenariats sont envisagés?

Donc en résumé, voici mes questions :

- quelles mesures avez-vous prises pour limiter les dégradations actuelles du bâtiment?
- comment comptez vous régler le problème financier, ou tout au moins, la stagnation du dossier prêt BEI?
- comment voyez vous la gestion du Grand Théâtre une fois rénové?
- pouvez vous nous donner des informations sur l'utilisation qui va être faite du Grand Théâtre après sa rénovation?

Je vous remercie pour votre attention.

pour le groupe MR
 Marie Christine Pironnet

Envoyé de mon iPad

Réponses à Mme Pironnet – Conseil communal du 30/01/2017

1. Divers problèmes ont affecté le bâtiment du Grand Théâtre, probablement à la suite des conditions hivernales sévères que nous traversons... Des fuites d'eau se sont notamment produites au niveau de la toiture dans une partie non chauffée. Le service des travaux (maintenance) de M. l'échevin Aydin est intervenu avec diligence. Ces fuites d'eau ont nécessité des interventions des pompiers et de la SWDE. Tout est rentré dans l'ordre, les dégâts sont peu importants. M. l'échevin Haydin a décidé de renforcer les contrôles à l'intérieur du bâtiment par des agents qualifiés. A cette heure je peux dire qu'il y a eu plus de peur que de mal. La grande salle et le foyer n'ont pas été touchés et, de toute façon, la partie « rue des artistes » doit être entièrement rénovée.
2. Pour ce qui concerne le montage financier, pour l'instant nous avons reçu 1 million de « Liège Europe Metropole », ce qui nous permet de financer le rapport de la SPI, à présent finalisé, et la première tranche de la mission de l'auteur de projet (à savoir l'étude de programmation et de faisabilité architecturale, technique et financière). L'auteur de projet a été désigné par le Collège il y a un mois et le dossier est à la tutelle. Dans le cadre d'un accord cadre en cours de préparation à la Région wallonne, et qui devrait être signé dans les prochains mois, nous pourrions obtenir l'exécution de la

promesse du Ministre-Président Magnette et du Ministre Prévot, promesse faite à Verviers, à savoir 13 millions d'euros en 10 ans. Je rappelle, contre toute attente, que nous avons obtenu du gouvernement wallon en septembre l'inscription du Grand Théâtre dans la liste du patrimoine exceptionnel de Wallonie.

Nous n'avons à ce stade aucune information officielle concernant le prêt de la Fédération Wallonie-Bruxelles auprès de la Banque Européenne d'Investissement, un prêt qui pourrait couvrir à la fois et notamment le projet de rénovation du Grand Théâtre et le Musée Biolley. Nous nous activons pour en savoir plus.

3. Il est trop tôt pour se prononcer sur la future gestion du grand théâtre. Celle-ci sera évidemment examinée avec grande attention par le Collège en premier lieu.

4. Quant à l'utilisation du bâtiment, une fois rénové, le conseil a confié une mission préalable à la SPI. Celle-ci est venue nous présenter ses conclusions au Collège et au comité d'accompagnement (qui avait été désigné à cet effet) vendredi dernier. Vous en aurez connaissance lors de la prochaine section. Je crois pouvoir dire que ce rapport est très intéressant et présente de nombreuses pistes qui

pourront nous aider à nous orienter dans ce dossier difficile. Les verviétois et toutes les personnes intéressées seront appelées à débattre de tout ceci dans des ateliers publics, dès que l'auteur de projet entrera en fonction.

J'ajoute que nous réfléchissons encore à une occupation partielle du Grand Théâtre, en fonction des possibilités, afin que le bâtiment ne reste pas fermé pendant des années au public. Le Collège aura à se prononcer à ce sujet sur des propositions que nous lui ferons. Nous sommes également attentifs à conserver la mémoire du futur chantier.

Merci de votre bonne attention.

Jean-François Istasse,

Échevin de la culture, du patrimoine et de l'instruction publique.

THEODORY Renaud

De: DEMOLIN Pierre
Envoyé: vendredi 27 janvier 2017 10:38
À: THEODORY Renaud; REUCHAMPS Régine; BONNI Jean-François; Collège
Objet: TR: Q? Orale

Question orale.

-----Message d'origine-----

De : Nezha Darraji [mailto:nezha.darraji@gmail.com] Envoyé : vendredi 27 janvier 2017 10:38 À : DEMOLIN Pierre <Pierre.DEMOLIN@verviers.be> Objet : Q? Orale

Bonjour ,

Ci joint ma question orale.

Bonjour,

La province de Liège a sensibilisé la population sur la problématique du radon en soutenant une campagne de mesures et de dépistage. Cette initiative a pour objectif d'encourager la population à mesurer le radon dans leur habitation et à entreprendre d'éventuels actions de remédiation.

En allant voir sur internet, la situation de la Ville de Verviers est à suivre de près car elle présente plusieurs couleurs : blanche sur l'ouest et le centre de Verviers (<1%), verte sur la partie est (entre 1.1 et 1.5%), jaune dans le sud de notre commune (entre 5.1 et 10%) et nous avons des parcelles de terrain qui sont en zone rouge (>20%) du côté de Heusy.

Cette situation nécessite une attention de la part de notre commune et nous voudrions vous poser quelques questions :

- Savez-vous combien de Verviétois ont participé à cette campagne de mesure ?
- Pourquoi la Ville de Verviers n'a-t-elle pas communiqué davantage, notamment dans les zones les plus sensibles, sur la problématique du radon ? La dernière information sur la "Radon Day" sur le site internet de la ville de Verviers date de 2013 et n'a pas été actualisée.
- Est-ce que la Ville de Verviers possède dans le personnel communal une personne référente sur les questions liés au radon ?

Nous demandons une meilleure information sur cette question de santé publique et souhaitons que les Verviétois puissent davantage contribuer à mieux cartographier les zones sensibles en la matière. Pour cela, le rôle de la Ville de Verviers est indispensable.

En vous remerciant pour votre attention.

Darraji Nezha
Conseillère communale
ECOLO Verviers
0493/75.83.63

Réponse à la question orale de la conseillère Nezha Darraji.

Le Radon à Verviers.

Je vous remercie Mme la Conseillère Darraji pour cette question éminemment importante pour la bonne santé des verviétois.

Il est tout d'abord important de préciser que cette étude a été lancée par la Province de Liège et qu'elle s'adresse aux « privés ».

Seuls les privés peuvent s'adresser à la Province pour obtenir un subside de 20 euros pour l'installation d'un détecteur de radon dans leur domicile.

La période privilégiée de pose de détecteurs est la période entre le 1^{er} novembre 2016 et le 31 janvier 2017. L'opération se termine donc demain. Antérieurement et postérieurement à ces dates, on estime que les mesures n'auraient aucune valeur car avec le retour de la douceur, les fenêtres sont généralement ouvertes de plus en plus et cela fausserait les résultats.

Comme la période de test se termine demain, nous n'avons pas encore reçu les résultats des analyses. Ils devraient nous arriver dans le courant du mois de mai 2017. Donc, votre question est pertinente mais un peu hâtive. Vos chiffres datent sûrement d'une année antérieure.

Il n'empêche, la Ville de Verviers qui dépend pour cette problématique de la DGO5 et de l'agence nucléaire n'a pas attendu, et suivant les résultats d'analyses antérieures a pris des mesures. J'en profite d'ailleurs pour faire remarquer que ce travail a été effectué et je les en remercie par les services de l'Echevin Hasan Aydin, c'est-à-dire l'environnement.

Durant l'hiver 2015/2016, le service environnement a placé dans 10 bâtiments Ville, les compteurs adéquats.

Après analyse, un seul bâtiment communal posait problème et se situait dans la catégorie 3 pour laquelle une action corrective était vivement conseillée.

Les améliorations ont été effectuées dernièrement, c'est-à-dire : Meilleure ventilation de la cave, placement de portes coupe-feu et vérification de l'isolation des tuyaux de chauffage. L'agence fédérale du Contrôle nucléaire (AFCN) confirme que les mesures correctives apportées par la société désignée pour le travail sont correctes.

Une deuxième phase de tests est en cours actuellement afin de contrôler l'ensemble des bâtiments communaux.

Dès la fin de l'hiver, les boitiers seront mis à l'analyse et les résultats nous seront fournis en mai prochain. Dès la réception des résultats, un courrier sera rédigé à l'attention des différents responsables des bâtiments contrôlés pour les informer des éventuelles mesures utiles à prendre dans ce cadre. En général il s'agit simplement de leur conseiller de bien aérer les locaux concernés.

Pour répondre à la question du référent, il n'y en n'a pas de désigné officiellement. Mais nous avons un conseiller en prévention qui suit cette problématique depuis le début de ces analyses et qui est formé par les contacts qu'il a régulièrement avec l'AFCN.

Conclusions : La ville est attentive à cette problématique dans ses bâtiments communaux. Le suivi est régulier.

Concernant le privé, c'est la province de Liège qui est à l'initiative de l'étude et c'est la province qui communique par ses canaux habituels officiels.

Claude ORBAN.

Je souhaiterais vous poser une question concernant l'étude identitaire sur Verviers.

La majorité précédente dans laquelle vous occupiez la même fonction que maintenant, à commandé une étude sur l'identité verviétoise. Même si Ecolo a trouvé qu'il n'était probablement pas nécessaire de passer par une firme privée pour une telle étude, nous considérons que l'idée même était intéressante.

J'ai donc demandé à pouvoir la consulter et vous m'avez transmis rapidement certaines informations, ce dont je vous remercie. Comme conseiller communal, je pourrais la consulter dans son entièreté.

Mais il semblerait que ce ne soit pas aussi simple que ça pour les citoyens verviétois, ce qui m'a vraiment très fort surpris.

Ne pensez-vous pas qu'une étude d'une telle importance devrait justement être très facilement accessible à l'ensemble des citoyens verviétois et même finalement à toute personne ayant un intérêt pour Verviers ? Une étude qui a tout de même coûté 30.000 € aux verviétois.

Il semblerait que cette réalité soit la même pour plusieurs études : un responsable politique non élu m'a signalé qui lui avait été impossible de se procurer l'étude réalisée par l'université de Liège sur la possibilité de créer le centre commercial prévu dans notre centre-ville.

Pourrais t'on connaître les raisons exactes d'une telle opacité ?

Nous rappelons qu'Ecolo défend l'idée qu'aucun pré-requis n'est nécessaire pour s'impliquer dans la vie de sa commune et que des études payées avec de l'argent public doivent être accessibles au public dès lors que la propriété intellectuelle ou des règles de confidentialité ne s'y opposent pas. C'est ainsi que nous pourrions réduire l'écart entre le citoyen et les élus.

Merci pour votre réponse.

Réponse à la question orale du Conseiller Ph. Kriescher.

Publicité autour des études commandées par la Ville.

Je vous remercie Mr Kriescher pour la manière constructive dont vous amené la question orale à ce Conseil, puisque vous m'avez prévenu depuis une bonne dizaine de jours.

Plusieurs niveaux de réponses :

Quels types d'études pouvons-nous divulguer ?

Le point de vue administratif et ce qu'en dit la loi ?

Que peuvent décider le Collège et le Conseil ?

Types d'études :

Suivant le type d'étude, il nous paraît évident que l'on pourrait ou non ouvrir les résultats à un large public à la demande de ce public ou sur le site officiel de la Ville.

Exemple : L'étude identitaire posera moins de problème de par son contenu qu'une étude sur le radicalisme où certaines informations devront toujours rester confidentielles.

Point de vue administratif et la loi :

Il va de soi que sur une demande officielle d'un Conseiller, celui-ci pourra toujours obtenir les contenus d'une étude tout en gardant la confidentialité.

Mais, c'est surtout l'article 7, 1^{er} et 2^{ème} chapitre de la loi du 12 novembre 1997 sur la publicité de l'administration dans les communes qui répond à votre question.

L'administration peut refuser la consultation ou la communication :

1. d'un document administratif dont la divulgation peut être source de méprise car inachevé ou incomplet. (Dans le cas de l'étude, il est préférable d'avoir les explications orales qui l'accompagnent).
2. d'un document qui concerne un avis ou une opinion communiqués librement et à titre confidentiel à l'autorité. (Il faudrait donc, me semble-t-il et au minimum, demander l'autorisation aux sociétés concernées par ce dossier « Quidam et Synthèse »).

Que peuvent faire le Collège et le Conseil ?

Le fait de payer une étude est une sorte de legs de la part de la société soumissionnaire, elle nous lègue les droits sur les résultats de l'étude.

Mais, dans le cas du Logo, il s'agit là d'une création que l'on pourrait considérer comme une œuvre. Cette réalisation serait dès lors soumise à la loi des droits d'auteurs.

Pour le Logo, la Ville désire que la population se l'approprie, mais il est obligatoire de respecter la charte graphique. C'est la seule obligation.

En conclusion, il faudrait une décision formelle de la Ville afin de diffuser entièrement ou en partie les résultats d'une étude ; de choisir le mode de diffusion : Sur demande ou via le site de la Ville...

Je vous propose de mener la discussion en Collège d'abord ensuite de revenir avec une analyse complète de la situation et une décision lors d'un prochain conseil.

Claude ORBAN.

« Question orale sur l'avancement du projet de construction de la nouvelle caserne » - Conseil communal du 30 janvier 2017

Interpellation de Madame la Bourgmestre Muriel TARNION

Madame la Bourgmestre,

Nous souhaitons faire le point et obtenir des éclaircissements sur la construction de la nouvelle caserne, projet qui a fait l'objet de promesses répétées de tous les partis de notre haute assemblée.

Ce projet est attendu tant par nos concitoyens que par le corps de pompiers.

Il est soutenu également par les riverains du quartier des Hougnes qui, suite à une médiatisation d'un projet non encore abouti, se posent des questions légitimes. Certains d'entre eux ont manifesté le désir de se réunir au sein du groupement « Du Vert aux Hougnes ». Nous les avons rencontrés personnellement, ils nous ont fait part de leurs souhaits et inquiétudes. Ce sursaut citoyen se veut constructif, d'où le relai que nous en faisons ce soir. Vous les rencontrerez bientôt également nous a-t-on dit.

L'inquiétude principale est la suivante et elle est sociale avant tout. Même si chacun tient à le rappeler : ce projet doit voir le jour, nous avons assez reporté la prise de décisions. Apporter quelques pralines aux pompiers à la nouvelle année ne suffit plus à leur réchauffer le cœur.

C'est ce soir en tant qu'ancien Échevin de la Jeunesse que j'adresse à vous mes préoccupations.

En effet, le terrain communal en question, bien que présentant un intérêt financier non négligeable pour la Ville, jouxte un immeuble que nous héritons des années 70 qui présente une concentration de nombreuses familles dans des espaces relativement restreints. Il s'agit de 135 appartements comptant beaucoup d'enfants qui n'ont d'autre terrain de jeu ou simplement d'aération que ce dernier espace de verdure dans le quartier. En l'absence de plaine, ces enfants joueront-ils dans la rue ? Resteront-ils plantés devant leurs consoles de jeux ? Nous ne le souhaitons bien sûr pas. Ou alors se déplaceront-ils Place Mallar ou sur la Place de Heusy ?

Pour que jeunesse se fasse, jeunesse a besoin d'espace.

En réalité, nous n'abordons ici d'autre sujet que le « Vivre ensemble », un thème de campagne cher aux partis de gauche. C'est l'occasion ici de le défendre concrètement et nous ne doutons pas que vous en êtes soucieuse.

Nos interrogations sont les suivantes :

- Avez-vous analysé d'autres alternatives que ce soit dans ce quartier ou dans d'autres ?
- Pouvez-vous nous préciser les superficies nécessaires, indépendamment de celles souhaitées par les uns ou les autres ? Le terrain de la caserne actuelle fait 1.200 m² et nous avons entendu circuler les chiffres de 7.000 m² pour la nouvelle caserne, ce qui paraît excessif.
- Enfin, bien que l'espace multisports serait déplacé mais préservé, il ne resterait que peu de terrain pour autre chose. Avez-vous une réponse concrète à nous donner sur l'espace de verdure, de loisirs et de respiration qui doit impérativement être préservé à côté d'un immeuble de 135 appartements abritant autant de familles ?

Je vous remercie.

Guillaume VOISIN

Conseiller communal